



COMITE DE LIAISON DE L'ACTION ANTI-MINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 2007

Le Comité de liaison de l'action anti-mine s'est réuni le jeudi 27 mars 2008, sous la Présidence de l'Ambassadeur Henry Zipper de Fabiani.

Membres présents :

Ministère des affaires étrangères et européennes :

CNEMA

- M. l'Ambassadeur Henry ZIPPER DE FABIANI, Secrétaire général de la *CNEMA*.
- Général Jean-Pierre DUPRE.
- Mlle Anna PECASTAING, Stagiaire, *CNEMA*.

SPC

- M. l'Ambassadeur François PONGE.

DAH

- Mlle Aurélie LETOCART, Chargée de Mission.

ASD

- M. Jean-François GUILLAUME, Rédacteur

DCMD

- Lieutenant-colonel Jean-Marc LAVALLEE, Directeur des opérations, *MAEE/DCMD*.

FCI

- M. Sylvain ITTE, Directeur Général,
- M. de Arnaud VIVIES, Directeur des actions de coopération,
- Mlle Estelle AEBERSOLD, Stagiaire,

Ministère de la Défense :

- Colonel Jean-François GROS, Directeur, *CNDH*.

Membres :

- M. Laurent ATTAR-BAYROU, Président, *A.I.S.P*
- M. Yann CAQUELOT, Directeur des projets internationaux, *Geomines*
- M. Pascal CAVAREC, Chef de marché Armée, *Sita Remédiation Suez France*
- M. Bill HOWELL, Directeur, *Handicap International*
- M. Joël KAIGRE, Président, *HAMAP*.
- Général Bernard LE ROY, Conseiller des affaires internationales, *Thalès*
- M. Bernard LE VANXIEU, Directeur des opérations, *HAMAP*
- M. Stéphane PASTOR, Chargé d'étude, *ADA*
- M. Jean-Claude PETER, *FSD France*
- M. Eric SCHNELL, *MININT*
- Mme Anne VILLENEUVE, Responsable plaidoyer, *Handicap International*
- Mme Emilie VASQUEZ, Responsable de projets, *CIVI.POL Conseil*
- Mme Jeanne VU-VAN, Secrétaire générale, *FSD France*

PRESENTATION ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU COMITE DE LIAISON DE L'ACTION ANTI-MINES

La réunion est ouverte à 14h30 par le Président de séance, l'Ambassadeur Henry Zipper de Fabiani.

Après une brève présentation des trois organismes CNDH, CNEMA et FCI assurant l'ossature du CLAM qui n'a pas soulevé d'interrogation de la part des participants, le Président rappelle la genèse de la formation du Comité de Liaison de l'Action anti-Mines : le CLAM est la résultante d'un double constat observé par l'ensemble des acteurs du déminage à savoir la réelle force de l'expertise française mais également la réelle faiblesse de sa représentation dans les actions internationales.

Au vu des travaux préparatoires menés par la CNEMA au cours de l'an dernier avec les différents opérateurs, le CLAM est apparu comme la meilleure formule car elle permet, sans pour autant créer une nouvelle entité, de fédérer les bonnes volontés de chacun des acteurs publics et privés du déminage humanitaire. Les maîtres mots du succès potentiel sont donc : « volonté et capacité à travailler ensemble ».

Le but du CLAM n'est pas d'être une structure d'arbitrage ; il a pour mission de fournir des réponses concertées aux différents partenaires, de construire des consortiums donnant le maximum de chances aux opérateurs français de remporter des appels d'offre sur la scène internationale.

EXAMEN ET ADOPTION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU CLAM

Seul l'article 3 de la Charte « Rôle et mission du CLAM » suscite des interrogations, notamment de la part de Bill Howell (HI). La question est de savoir si le CLAM était appelé à devenir une plaque tournante de distribution des appels d'offre. A cela, le Président répond que le CLAM a uniquement pour vocation d'être un instrument de facilitation ; il permet d'échanger sur des projets en préparation ; il est un lieu potentiel de création d'un consortium ad hoc pour répondre, de manière cohérente et concertée , à un appel à financement.

Le directeur général de FCI signale que le GIP a l'habitude de ce genre de partenariat public/privé dans d'autres domaines que la lutte anti-mine, et que cette approche a déjà fait ses preuves. Il souligne que ces comités sont des lieux d'échange alors même que les partenaires sont très souvent concurrents sur un même projet.

L'important est de permettre la mise en place d'une réponse concertée lorsque c'est possible pour multiplier les chances de réussite de chacun, avec une expertise française reconnue qui ne partira pas par défaut sur des consortium étrangers. Actuellement, il n'y a pas ou peu de structure française permettant de fédérer l'expertise française selon une véritable stratégie (contrairement aux exemples allemand et anglais). La meilleure adéquation possible consisterait dans un accord entre ONG, opérateurs publics et privés. L'enjeu est donc de conjuguer les moyens autour d'une compétence commune. La concertation doit aboutir à la constitution, au cas par cas, de consortiums cohérents.

Madame Anne Villeneuve (HI) tient à voir préciser la place de l'acteur public, même si elle comprend bien l'alliance public/privé : quel serait son rôle, à quel titre interviendrait-il ? Monsieur Sylvain Itté (FCI) répond qu'il n'y aura pas de règle absolue quant à la forme de l'intervention de l'acteur public : Il faut avancer de manière empirique et tout d'abord permettre aux différents acteurs de se connaître pour identifier les différentes compétences.

L'Ambassadeur Zipper de Fabiani met en avant le rôle fondamental que peuvent et doivent jouer les postes diplomatiques. Ils devraient en effet encore mieux relayer auprès des institutions françaises, les besoins des pays touchés par le fléau des mines ; en même temps, ils devraient agir plus directement en amont, avec les différents coordinateurs sur place (délégation CE, ONG, ONU,...) sur les appels à financement pour permettre aux acteurs du déminage de les remporter.

FORMATION DU BUREAU

L'Ambassadeur Zipper de Fabiani insiste sur l'importance du Bureau, véritable point central du CLAM, qui effectue le bon suivi de l'ensemble. Il note la nécessaire représentation au sein du bureau, outre CNEMA/FCI/CNDH, d'une ONG et d'une entreprise.

Handicap International (ONG) et Sita Remediation Suez, (entreprise) sont acceptées. Elles seront présentes au secrétariat pour deux années consécutives.

STRATEGIE FRANÇAISE D'ACTION DURABLE CONTRE LES MINES

L'Ambassadeur Zipper de Fabiani souligne que le texte, qui résulte d'une recommandation de la CNEMA, n'a pas encore été validé.

La stratégie française d'action contre les mines est un texte largement pédagogique qui essaie de baliser le terrain. Le texte de stratégie rappelle les cinq éléments constitutifs du vaste terme « action contre les mines » à savoir :

- le déminage ;
- la destruction des stocks ;
- la sensibilisation aux risques ;
- l'assistance aux victimes ;
- le plaidoyer

Le texte s'appuie sur l'importance :

- d'articuler le court et le long terme ;
- de la reconnaissance d'une réalité à savoir que l'action contre les mines est un volet du développement permettant de réaliser un des objectifs du millénaire ;
- de la reconnaissance de la société civile et de sa mobilisation ;
- de l'appropriation par les états de l'action menée. Ceci va dans le sens de la gouvernance avec, de fait, la mise en place d'un arsenal institutionnel, législatif et méthodologique à l'échelle nationale. Le but est que les états soient autonomes aussi vite que possible ;
- d'une mobilisation optimale du vivier d'experts ;
- de sensibiliser les mécénats d'entreprise et la coopération décentralisée autour de la lutte anti-mines de manière à accroître les financements ;
- de créer un partenariat novateur avec les pays du sud ou entre les pays du sud pour qu'ils parviennent, aussi vite que possible, à prendre leur avenir en main (à l'exemple du centre Ouida au Bénin)

Enfin, le texte mentionne que la stratégie n'a de sens que parce que les partenaires internationaux ont une stratégie : elle permet de mieux cerner la plus value de la France au sein d'une projet partagé avec la communauté internationale.

PROJETS DE PARTENARIAT IDENTIFIES

Exemple d'un succès : Projet de déminage dans le sud Liban remporté par FSD France :

Mme Vu-Van Jeanne, Secrétaire générale de FSD/France, expose son projet de déminage du Sud Liban. Ce projet est financé par la Commission européenne à hauteur de 650 000 euros et a débuté le 15 février 2008 pour une durée de dix mois et demi. La Commission n'a retenu que les opérateurs ayant déjà participé à une opération au Liban ; FSD /France a bénéficié pour cela des références de FSD/Suisse. Cette expérience est un succès certes, mais elle sera néanmoins difficile du fait de l'absence de détails logistiques, tels des locaux pour l'ONG, ce qui freine l'équipe de FSD dans son travail.

Projets existants ou sur le point d'être publiés :

FCI présente un projet de déminage concernant la frontière entre la Jordanie et la Syrie qui devrait être financé par l'Union Européenne, mais pour lequel on a encore peu de visibilité.

Synthèse des difficultés rencontrées :

L'identification des projets reste difficile car elle se fait souvent à l'échelle locale (délégations de la commission européenne ou des représentations ONU) ;

Le processus administratif mis en place par le bailleur international est souvent flou et complexe à comprendre pour un organisme voulant répondre à un appel à financement.

STRATEGIE D'ACTION (VEILLE, ECHANGES D'INFORMATIONS, MONTAGE DE CONSORTIUM)

Mr de Viviès (FCI) développe l'importance de la veille thématique et géographique mise en place à la Direction des Actions de la Coopération Internationale de FCI dans le domaine. Outre les correspondances de différents postes, FCI est en effet inscrit sur plusieurs bases de données européennes et internationales lui permettant d'avoir des éléments valides sur les actions de déminage humanitaire.

Il signale ensuite que la visite prochaine qu'il doit effectuer en Jordanie juste après la réunion du CLAM, dans le cadre d'une mission d'appui au SCAC sur les financements bi et multilatéraux, devrait permettre d'avoir un contact avec le Conseil National pour le Déminage ainsi qu'avec la Commission Européenne à Amman. Il est tout à fait prêt à faire profiter les participants du CLAM des informations concernant ce projet.

Le colonel Gros, directeur du CNDH, insiste sur la notion de sensibilisation. L'attention est attirée sur la Bande Dessinée « 1001 mines » : celle-ci va être traduite en arabe. Il cherche des financements afin de pouvoir être distribuée sur le terrain.

Les participants évoquent ensuite les modes de diffusion des informations touchant au CLAM.

Mr Zipper de Fabiani annonce ainsi la création d'une feuille virtuelle sur le site de FCI ouverte à tous les participants.

Il est ensuite question de l'ouverture du Comité à d'autres partenaires. Après différents échanges, il est admis qu'il serait judicieux de garder une certaine exclusivité dans la diffusion des informations entre les différents membres du CLAM, mais qu'il est tout de même important de faire partager des points de vue du CLAM à d'autres partenaires, certains pouvant d'ici peu intégrer un consortium bâti à partir du CLAM.

Mr de Viviès souligne ensuite l'efficacité de certaines collectivités locales comme la région Auvergne qui réalise des projets en Bosnie, ou encore Alsace Internationale, une des agences de coopération de la Région Alsace. Mr Stéphane Pastor, représentant d'Alsace Internationale, présente aux participants les travaux de cette structure sur la problématique du positionnement des acteurs public / privé et de la mobilisation d'experts sur les projets internationaux.

INFORMATIONS DIVERSES

- 12 juin 2008: une formation technique sur la réponse à un appel d'offre est proposée par FCI ;
- 4 juin 2008 : les rendez-vous de l'expertise internationale, organisé par FCI et différents opérateurs.
- 19 juin 2008 : prochaine réunion du CLAM.